

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.

Bors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 9 AVRIL 1846

Après tant de révolutions, de luttes sanglantes, d'exécutions, d'assassinats qui ont abouti à l'enchaînement de la liberté, à la suppression de la presse quotidienne, à l'altération du jury, au despotisme enfin, l'Espagne, fatiguée, reste silencieuse et combattra-t-elle le dernier attentat. N'a-t-elle plus de forces pour combattre la tyrannie? Croit-elle le moment inopportun? Ne combattrait-elle pas plutôt que les hommes qui ont saisi le pou-penseraient-ils pas plutôt que les hommes qui ont saisi le pou-voir sont incapables de le conserver? N'aurait-elle pas compté sur l'horreur et le mépris qu'inspirent quelques uns d'entre eux, sur les divisions qui ne pouvaient manquer d'éclater parmi les membres de cette administration? Si telle a été sa pensée, les événements n'ont pas tardé à la justifier; le nouveau cabinet Narvaez est en ce moment en pleine dissolution. Tel est du moins ce qui résulte des dernières nouvelles de Madrid.

C'est en vain que Narvaez a choisi pour chef politique de la capitale un homme tout souillé de meurtres, tout couvert de sang, l'assassin Balboa qui a fait fusiller des femmes enceintes et un enfant de cinq ans; en vain qu'il a supprimé les feuilles publiques, en les livrant à un tribunal spécial; en vain qu'appelant la corruption à son aide, il s'est fait des tripotages de la Bourse un moyen d'influence, il a nommé sous-secrétaire du ministère des relations extérieures l'un des journalistes qui lui ont fait la guerre la plus rude; en vain qu'il a rempli les prisons d'hommes politiques ne partageant pas ses opinions, qu'il en a exilé d'autres; en vain que, pour marcher librement, sans contrôle, dans la voie nouvelle où il s'est jeté, il a fermé la salle des délibérations des cortès; il n'aura pas pu se maintenir malgré ces précautions.

La question du mariage de la reine, question si grosse de tempêtes, paraît être la cause de la dissolution du cabinet; chacun des aspirants à la main d'Isabelle, ou plutôt au trône d'Espagne, y avait ses partisans, c'est-à-dire que chacune des puissances européennes qui poussent un candidat à la couche royale avait gagné un homme dans ce déplorable ministère. Par quels moyens? La corruption a fait de si profonds ravages, de si grands progrès dans ce pays, depuis que Christine a préparé son retour, depuis qu'elle y est rentrée, qu'il est facile de comprendre comment les puissances se sont fait des appuis dans le conseil.

Chacun y a donc ses soutiens, ses défenseurs ardents, le comte de Trapani, le fils de don Carlos, celui de l'infant don Francisco, jusqu'à un membre de cette éternelle famille des Cobourg qui semble destinée à fournir des maris à toutes les reines constitutionnelles. Tant de prétentions opposées n'ont pu s'accorder; tous les membres du cabinet étaient unanimes sur les moyens de détruire la liberté conquise au prix de tant d'efforts, de tant de sang; tous étaient bien décidés à se jeter tête baissée dans les voies de l'absolutisme, à se jouer des vœux de la nation, à briser la constitution et toutes les garanties données au pays contre les excès du pouvoir, et cela sans s'inquiéter des orages qu'ils amassaient sur leurs têtes, des tempêtes qu'ils pouvaient soulever; ils se sont divisés seulement sur la question du roi qu'ils voulaient se donner. Des esclaves qui se battent pour se choisir un maître!

MM. Egana et Pezuela, qui soutiennent la candidature du comte de Trapani, ont offert leur démission à la reine, qui a refusé de l'accepter. Aussitôt Narvaez, Burgos, Orlando, partisans du prince de Cobourg, ont déclaré qu'ils cesseraient de

faire partie du cabinet si leurs deux collègues ne se retiraient pas. Après de vains efforts tentés par la reine pour concilier ces hommes sur lesquels elle s'appuie, Narvaez, Burgos et Orlando ont donné leurs démissions, qui ont été acceptées. Egana et Pezuela restent aux affaires; les démissionnaires sont remplacés par MM. Viluma, Meer et Tejada; on ne sait pas encore lequel prendra le portefeuille des finances laissé par M. Orlando. La candidature de M. de Trapani, que cette combinaison favorise, est regardée comme devant amener en Espagne les plus graves complications.

C'est là un changement d'intérieur, une révolution d'alcove, et pas autre chose; la nation n'a rien à y gagner. Le nouveau cabinet est aussi absolutiste que celui auquel il succède. On annonce qu'il serait disposé à réunir de nouveaux les chambres pour leur demander le vote du budget et quelques projets de loi dont il croit avoir besoin; il couvrirait ainsi d'un semblant de constitutionnalité un régime complètement despotique.

Qu'il y a-t-il en réalité au fond de tout cela, si ce n'est une révolution nouvelle, des luttes prêtes à renaître, des déchirements inévitables? Quelle vive reconnaissance l'Espagne ne doit-elle pas au gouvernement français qui, en appuyant la conspiration de Christine, en préparant son retour dans la Péninsule, en se faisant le complice du renversement d'Espartero, de la violation de la constitution, du mépris des lois, a si puissamment contribué à jeter l'Espagne dans la déplorable situation où elle se débat aujourd'hui, et dont elle ne sortira qu'en versant encore une fois des flots de sang!

Ou M. Guizot, au moment où il unissait ses efforts à ceux de la cour conspirant avec Christine, n'a pas compris quelles seraient les suites du triomphe de cette femme, et alors il faut convenir que cet homme d'état ne voit pas au-delà du moment actuel, sait bien mal deviner l'entraînement des partis, le vertige qui s'empare d'eux après le succès; ou il a tout compris, tout prévu, tout deviné, violation des lois, destruction de la constitution, emprisonnements, exils, exécutions sanglantes, coups d'état, proclamation de l'absolutisme, et dès lors on peut juger de ses tendances et de celles de la cour qui a préparé avec lui les événements qui éclosent aujourd'hui; on peut comprendre comment ils traiteraient la France s'ils l'osaient. Qu'importe que le *Journal des Débats*, effrayé à bon droit des événements qu'il voit approcher, ait rudement condamné le triomphe de Narvaez? Il a montré de la perspicacité, voilà tout; il a bien senti que la violence ne saurait durer, mais la manière dont on juge en France la conduite du pouvoir espagnol n'aura pas d'influence sur lui; il est sur une pente où l'on s'arrête difficilement, et il paraît condamné à y descendre jusqu'à l'abîme.

AFFAIRES DE SAINT-ÉTIENNE.

Voici quelques nouveaux détails qu'on nous transmet sur les ouvriers qui ont été arrêtés dans la journée du 30 mars :

Saint-Etienne, 7 avril 1846.

Monsieur le rédacteur,
 Des ouvriers, au nombre de cinq, revenaient des puits du Gagne-Petit, où, par les motifs que nous connaissons déjà, ils n'avaient pas cru devoir reprendre leurs travaux; il était environ huit heures du matin. Ils étaient à une certaine distance du procureur du roi et des gendarmes, qui les appelèrent et leur demandèrent leurs noms, prénoms, profession et domicile. Bien que les ouvriers affirmassent qu'ils ne savaient rien des faits dont se plaignait M. le procureur du roi et déclinaient toute espèce de responsabilité ou de complicité, ce magistrat jugea à propos d'en arrêter trois. Sur leurs propres instances, les deux autres furent aussi arrêtés, conduits et

promenés avec leurs camarades, des environs du puits Achille, où ils étaient alors, 1^o vers le puits de la Roche, 2^o vers le puits de la Grand-Pompe, point culminant et rapproché de plusieurs maisons et habitations presque entièrement occupées par des familles d'ouvriers mineurs. Cette arrestation et cette promenade, avec les circonstances de lieux et de personnes, a dû faire sensation. Était-ce ce que l'on désirait?

Dans le moment où tout cela se passait, il n'y avait pas encore de rassemblement, pas même des curieux. Rien de plus facile que d'emmener ces cinq ouvriers dans la maison d'arrêt de Saint-Etienne. M. le commissaire de police d'Outre-Furens en fait même la proposition à M. le procureur du roi; mais ce magistrat prétend que son devoir le retient encore sur les lieux, et il ne veut pas s'en aller sans ses prisonniers. Il les fait donc déposer dans la cellule du commis de la mine de la Grand-Pompe. Le bruit de ce qui se passe se répand avec rapidité. Tout d'abord il n'y avait pas plus de trente personnes; mais bientôt arrivent en foule des curieux, les femmes, les enfants des habitants voisins, puis les ouvriers des exploitations environnantes. Déjà M. le procureur du roi croit qu'il n'est pas prudent d'emmener ses prisonniers à travers une foule aussi considérable; il mande un premier renfort. Déjà il lui en faut un second. Il s'était écoulé trois heures depuis l'arrestation de ces cinq ouvriers (1). Les ouvriers, qui entendent parler de la résistance que l'on veut opposer à leur transfert, croient avoir trouvé un sage moyen pour conjurer l'orage qui gronde; ils disent à ceux qui les gardent : « Vous avez nos noms, prénoms, profession et domicile, vous savez qui nous sommes; laissez-nous sortir, nous vous jurons sur l'honneur qu'à l'heure que vous nous aurez fixée, nous serons rendus dans la maison d'arrêt de Saint-Etienne. »

Cette proposition n'est pas accueillie. Il fallait du bruit, de l'éclat. Ces cinq ouvriers sont donc emmenés en prison, et vous savez comment!

J'ajouterai que dimanche passé 5 avril courant, à trois heures et demie ou quatre heures moins un quart du matin, neuf arrestations ont eu lieu dans la commune de Saint-Jean-Bonnefond. N'y avait-il pas assez d'illégalités dans ce qui s'est passé, sans que nous ayons à déplorer encore des arrestations arbitraires? Ne devrait-on pas apprendre aux agents de la force publique que le domicile des citoyens est un asile inviolable; qu'à ce principe sacré le législateur n'a osé faire exception que pour les cas d'incendie, d'inondation, de réclamations ou de cris de citoyens invoquant de l'intérieur des maisons le secours de la force armée?

Quel si puissant motif exigeait donc que ces neuf ouvriers fussent arrêtés avant quatre heures du matin? De quel crime horrible s'étaient-ils rendus coupables? Ils étaient soupçonnés purement et simplement d'avoir fait partie d'un certain groupe d'ouvriers qui s'étaient présentés la veille à l'exploitation de M. Génissieu pour en faire suspendre les travaux.

Je n'examinerai pas ici si ceux qui y sont allés ont bien ou mal fait; toujours est-il que le capitaine qui était là, à la tête de sa compagnie présentant une force imposante, n'a pas jugé à propos de les arrêter ni de les fusiller; il n'a pas voulu imiter l'exemple du général ou du caporal dans la lugubre journée du 30 mars.

De ces neuf ouvriers arrêtés dans leurs lits, je n'en connais que deux : Dupuy (Jean Baptiste), âgé de quarante ans; Félix (François), âgé de quarante-un ans. Or, ces deux ouvriers ont l'un six enfants et l'autre sept avec leurs femmes. Voilà donc dix-sept personnes, et pour les nourrir la journée de deux pauvres ouvriers mineurs!

Ce n'est pas tout; ces deux ouvriers peuvent prouver, dit-on, jusqu'à l'évidence que le samedi 4 avril, jour où on les accuse d'être descendus vers l'exploitation de M. Génissieu, à Terre-Noire, ils ont travaillé tout le jour au grand cimetière. Pressera-t-on au moins l'instruction pour éclaircir ce fait?

La grève des ouvriers continue. Les moyens que l'autorité em-

(1) Cependant sept ouvriers ont été conduits en prison. C'est que dans leur marche triomphale M. le général et M. le procureur du roi firent deux prisonniers.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 10 AVRIL.

LA COURONNE DE BLUETS.

VIII.

Il y avait trois mois que la famille Dennery habitait Saint-Pierre, et les affaires de Dennery ne se terminaient pas. Il était toujours plus occupé; il avait pris goût à cette culture des îles; aussi était-il fort rare que sa femme le vit dans la journée. Il rentrait le soir, quelquefois fort tard, car il dinait souvent chez les planteurs ses voisins, et peut-être regrettrait-il moins la France et sa vie studieuse qu'il voulait bien le dire.

Léontine devenait rêveuse, et Williams plus grave. La jeune femme restait quelquefois plongée dans de profondes réflexions, et si la voix de Williams venait la frapper, elle tressaillait et levait la tête en pâlisant. Mais si elle rencontrait le regard inquiet du jeune homme, elle souriait en lui disant :

— Pardon, Williams, je n'étais plus avec vous... j'étais en France.

Ces mots, qu'elle prononçait pour cacher son trouble, faisaient mal au cœur de Williams, et comme il n'osait se plaindre, il gardait un triste silence, et murmurait plus tristement encore :

— En France!... seriez-vous plus aimée qu'ici?

Les enfants de Léontine avaient été long-temps à s'habituer au visage de leur serviteurs; mais une de ces figures d'ébène avait fini par conquérir leur affection : c'était Mina, la femme de Diego. Mina avait voué aux enfants de ses nouveaux maîtres une de ces tendresses aveugles, dévouées, et de la part des noirs, à quelque chose de la tendresse patiente, du dévouement exclusif du chien. Pour ces hommes abrutis par l'esclavage et le blanchiment, le blanc qui ne bat qu'un peu ses esclaves devient un Dieu, et lorsque le noir rencontre un maître qui ne le bat pas, pour lui, sans hésitation, il donnerait sa vie; il se couche à ses pieds et le contemple avec une expression de tendresse reconnaissante que l'on ne rencontre que dans ces

âmes brisées, pour lesquelles le bonheur n'a point été fait.

Mina éprouvait pour Léontine et pour Dennery ce sentiment profond que l'on pourrait appeler passion. A force de prières et de larmes, elle leur avait fait promettre qu'ils l'emmèneraient lorsqu'ils quitteraient la Marti-

nique, et d'elle-même elle s'était faite la surveillante, l'esclave dévouée des enfants. Dans les rares moments où Léontine n'était pas avec Henri et Claire, Mina la remplaçait. Sa tendresse active et vigilante les entourait de ces mille soins que la mère semble seule être capable de prodiguer. C'était à ce point que parfois Léontine avait été presque jalouse de cette affection qui luttait avec la sienne pour protéger ses enfants et veiller à leur bonheur. Par moments, elle en paraissait heureuse, et un jour, s'éveillant de quelque mélancolie rêverie, elle dit à son mari :

— Tiens, Emmanuel, si je devais mourir bientôt, je mourrais tranquille en pensant que je laisse Mina à mes enfants.

— D'où te viennent de semblables idées? répondit Dennery avec l'accent d'un reproche affectueux. De telles suppositions attristent; à quoi bon les faire, quand rien ne les justifie?

— Qui sait? reprit Léontine en baissant la tête, on peut mourir jeune.

— Oui, quand on souffre, quand une maladie grave détruit lentement le principe de la vie; mais regarde-toi donc, tu es si belle!

Léontine sourit tristement sans répondre. Puis cette tristesse passa comme un nuage sur un beau ciel, sans que rien la rappelât.

Un matin, Mina vint demander à sa maîtresse la permission d'aller passer deux jours dans une magnifique habitation à deux milles de la leur, où se trouvait son frère. Léontine y consentit; mais Mina avait plus à demander encore, et se rapprochant, elle dit d'une voix pleine de prière :

— Ah! si maîtresse voulait... elle rendrait Mina bien heureuse!

— Et comment?

— Elle permettrait à Mina d'emmener petit maître et petite maîtresse.

— Sans moi!... Oh! non!... Non, Mina, c'est impossible.

— Alors, la pauvre Mina n'ira pas voir le frère à elle.

— Et pourquoi?

— Ah!... parce que Mina ne pourrait rester deux jours sans voir petit maître et petite maîtresse. Mina tomberait malade là-bas.

— En effet, pourquoi refuses-tu? dit Dennery qui écrivait quelques notes pendant cette conversation; n'es-tu pas sûre de Mina comme de toi-même?

— Oni... oui, sans doute; mais pendant que ces enfants seront loin de moi, je mourrai d'inquiétude!

— Quel enfantillage!

— Oh! maîtresse! Mina en aura bien soin, elle ne les quittera pas d'un

instant, et c'est si beau là-bas!... Diego conduira nous, et viendra demain rechercher petits maîtres. Oh! maîtresse est si bonne! maîtresse veut bien!...

— Eh! oui, dit Dennery tout en écrivant, elle y consent, Mina, car je me mets de ton parti.

— Puisque tu le veux... dit Léontine avec une sorte de regret. Va donc, Mina, mais surtout veille bien sur eux.

Mina poussa un cri de joie, et Henri, qui attendait à la porte le résultat de la négociation, vint se jeter en courant dans les bras de sa mère et l'étouffer de caresses. Claire ne fut pas moins joyeuse, et, une heure après, les heureux enfants partaient avec la négresse et Diego, répondant en riant aux recommandations inquiètes de leur mère :

— Sois tranquille, nous sommes avec Mina.

Léontine revint près de son mari, s'appuya sur son fauteuil, et lui dit d'une voix caressante :

— Tu ne sors pas aujourd'hui?

— Si vraiment, mon amie; tant que ces vilaines affaires ne seront pas terminées, est-ce que je puis avoir un moment de repos?

Léontine alla s'asseoir, triste et rêveuse, à quelques pas de lui.

— Et même, continua-t-il, tu ne m'attendras pas pour dîner. Je vais chez M. Ologa, ce riche planteur que tu as vu hier. Il veut acheter une grande partie de mes plantations de sucre qui touchent aux siennes; j'espère terminer aujourd'hui. Je ne reviendrai que tard dans la soirée.

— Quoi! je dînerai seule?

— Williams viendra certainement, il te tiendra compagnie.

— La triste vie! murmura Léontine avec une sorte d'irritation, en se levant et en s'approchant de la fenêtre pour essayer tristement une larme; toujours seule!

— Plains-toi! reprit Dennery avec douceur. Crois-tu donc que je ne souffre pas, moi, d'être ainsi toujours loin de mes enfants, dont je suis obligé de négliger l'éducation? Mais cela n'aura qu'un temps; un peu de patience encore. Voyons, ne prends pas cet air triste qui m'afflige; embrasse-moi, et ne te plains plus.

Léontine tendit son front aux lèvres de son mari, mais pour la première fois ce baiser lui causa une impression pénible. Elle pâlit et se recula.

Que se passait-il donc en elle? Dennery ne s'aperçut pas de ce trouble étrange; il s'éloigna, préoccupé des fastidieuses affaires qui l'arrachaient

plioie pour la faire cesser ne font que l'encourager. Toutes les troupes à pied et à cheval qui sillonnent en tous sens les environs de Saint-Etienne alarment et inquiètent. On a beau dire que la force armée n'est là que pour protéger les ouvriers qui veulent travailler, ces derniers répondent que jusqu'à présent ils ont bien travaillé sans être protégés par des soldats, et ils ne se gênent pas pour dire qu'ils ne reprendront leurs travaux que lorsque justice leur sera faite.

On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

La grève est un peu moins générale, et c'est l'opinion commune que, sitôt après les jours de la semaine sainte et les fêtes de Pâques, tout rentrera dans l'état normal.

— M. le préfet de la Loire, qui se trouvait à Paris le 30 mars, est attendu à Saint-Etienne aujourd'hui même.

— M. le baron de Lascours, lieutenant général, commandant la division militaire de Lyon, était hier dans nos murs, ainsi que M. le procureur général qui n'a presque pas quitté Saint-Etienne depuis le soir du premier jour des troubles.

— Le conseil municipal a tenu hier une séance consacrée à la lecture des observations rédigées par M. Fénéon, en réponse au discours de M. le ministre des travaux publics, touchant la question houillère. Le projet a été adopté d'une voix unanime, et le conseil a décidé qu'il serait imprimé et adressé à la chambre des députés par les soins de l'administration municipale.

— Une des bonnes exploitations de Rive-de-Gier, celle des Verchères, s'est fusionnée d'une manière complète, il y a trois ou quatre jours seulement, avec la Compagnie des mines de la Loire.

On dit que cette compagnie a de l'habileté; on ferait mieux d'appeler cela de l'audace, pour ne pas dire un insolent mépris de l'opinion et des pouvoirs publics.

Une ordonnance royale, rendue le 26 février dernier, porte dégrèvement, au droit de cinq francs par quintal, du sel destiné à l'agriculture.

M. Demesmay, auteur d'une proposition relative à l'impôt du sel, proposition qui sera prochainement discutée devant les chambres, vient de publier, au sujet de ladite ordonnance, un travail dans lequel il s'attache à démontrer qu'elle n'est pas applicable.

Selon M. Demesmay, l'ordonnance du 26 février n'est pas applicable par quatre raisons :

1^o Parce que, suivant la quantité de sel reconnue par l'administration elle-même devoir être consommée, la quantité de son n'existe pas en France;

2^o Parce que, dans les pays de pâturage et de fromagerie, où le sel est le plus nécessaire au bétail, les céréales et les plantes oléagineuses ne sont pas ou presque pas cultivées, de sorte que le son et le tourteau, qui s'y vendent aujourd'hui 12 et 14 fr. les cent kilogrammes, s'y vendraient bientôt à des prix tels, s'il fallait s'en procurer dans la proportion qu'exige l'emploi qui doit s'y faire du sel, que l'économie réalisée d'un côté par l'agriculteur sur le prix de cette dernière substance serait loin d'équivaloir à la dépense du son et des tourteaux, jointe aux frais de transport, de déplacement et de perte de temps que nécessite la mesure;

3^o Parce que ce n'est pas dans le son et la farine de tourteaux que l'agriculteur est accoutumé ou s'accoutumera à donner du sel à son bétail; parce que le sel est, au contraire, destiné à devenir le condiment de ce qu'il y a de moins substantiel dans la nourriture du bétail, c'est-à-dire le résidu des grains, les fourrages avariés, les légumes aqueux, les pommes de terre gâtées ou non, les épluchures des légumes consommés dans le ménage, toutes choses qui, saupoudrées de sel, prennent une certaine valeur, mais qui n'en ont pas assez par elles-mêmes pour que l'agriculteur y mêle à grands frais l'énorme quantité de son mélangé qui sera nécessaire pour les saler un peu;

4^o Parce que les agriculteurs résidant dans les villages, les chaumières et les chalets éloignés des lieux de dépôt, et ayant quarante, soixante et même cent vaches à pourvoir de sel, ne comprendront jamais qu'il leur soit avantageux de faire, tous les dix jours, trois ou quatre lieues à travers des chemins impraticables, pour venir à l'entrepôt et s'en retourner, emportant 100 kilogrammes, c'est-à-dire un sac de sel, perdus dans 800 kilogrammes, c'est-à-dire dix ou douze sacs, de son mouillé qu'ils auront payé fort cher, et qu'ils auront la crainte de voir s'agrir après deux ou trois jours, s'ils n'ont dans la ferme une place parfaitement sèche à donner à ce nombreux approvisionnement.

M. Demesmay conclut de tout cela que l'ordonnance du 26 février dernier, qu'on a voulu présenter comme une grande amélioration pour l'industrie agricole, n'est en réalité qu'une dérision, et que si l'on veut faire quelque chose de sérieux pour nos cultivateurs, pour nos éleveurs de bestiaux, il faut en venir à une réduction considérable de l'impôt exorbitant qui empêche le développement nécessaire de la consommation du sel.

Le travail de l'honorable député se termine par les observations suivantes :

« Encore un mot. Un proverbe allemand dit : *Une livre de sel fait dix livres de graisse*. Consulté par moi sur la justesse de ce proverbe, un homme éminent dans l'enseignement agricole, et auquel le gouvernement a plusieurs fois confié la mission de s'enquérir à l'étranger des moyens employés pour le développement de la richesse agricole, vient de me répondre : « Jusqu'à quel point ce proverbe est-il vrai? C'est ce que je n'oserais dire. Je crois cependant que dans une foule de circonstances l'action du sel sera plus efficace encore. En d'autres termes, je pense que le grand nombre de têtes de bétail sauvées de la mort, rétablies de maladies, disposées favorablement pour l'engraissement; l'immense quantité de fourrages améliorés, le tout par son emploi, porterait l'action du sel à un chiffre plus élevé que ne l'indique le proverbe allemand. Je suis également disposé à croire qu'en moyenne 3 kilogrammes de *foin salé* valent plus que 4 kilogrammes de *foin non salé*. »

« Si l'on veut calculer l'accroissement de richesse publique qui se réaliserait par l'emploi du sel pour l'amélioration des fourrages, la récolte annuelle en plantes fourragères valant 900 millions, l'augmentation d'un tiers de valeur qu'elles acquerraient se traduirait en une somme de 3 millions.

« Si on veut apprécier cet accroissement de richesse à l'aide du proverbe allemand, on arrive à un résultat que j'hésite à présenter, tant il est considérable. En effet, ne prenons pas l'évaluation de la quantité de sel destinée à être consommée par le bétail dans les chiffres pourtant si rationnels de la Belgique, c'est-à-dire ne la portons pas à 501,885,155 kilog., pas même à 401,503,125 kilog., comme l'a fait la commission; ne l'admettons que pour un chiffre que ne contesteront pas nos adversaires les plus décidés, c'est-à-dire pour 200 millions de kilog. : nous trouvons pour produit 2 milliards de kilog. de viande, qui donnent, à 73 c. le kilog., une somme de 1 milliard 460 millions ! Réduisez la valeur du proverbe autant que vous voudrez; n'admettez, au lieu de dix, qu'un kilog. de viande produit par un kilog. de sel consommé, vous arriverez encore à avoir enrichi le pays d'une somme annuelle de 46 millions, en une matière qui vous manque, en une matière qui a ce double avantage de vous donner des engrais dont vous êtes pauvres et de fournir à vos populations une nourriture substantielle dont elles sont privées aujourd'hui.

« Ce résultat, réduit, qu'on ne l'oublie pas, au dixième de ce qu'il doit être dans l'avenir, et auquel vient se joindre cette considération que la consommation alimentaire d'une substance presque aussi nécessaire que le pain est, par l'exagération de l'impôt actuel, comprimée chez les classes pauvres dans une mesure de 50 0/0, ce résultat, dis-je, mérite-t-il, oui ou non, que nous imposions au trésor, pendant cinq années l'une dans l'autre, un sacrifice de 12 à 14 millions, dont le remboursement même est très probable par le développement de consommation qui se continuera dans l'avenir? Voilà toute la question.

« La poser ainsi, n'est-ce pas la résoudre? »

M. le maréchal Bugeaud continue à se distinguer par ses excentricités. Une correspondance d'Afrique, publiée par un journal conservateur, rend compte d'une revue passée par ce grand capitaine. Voici ce que nous y lisons :

« Le maréchal, qui s'était remis en selle, prend le galop, traverse les lignes, et arrive auprès du commandant Fleury, qui était à la tête de son escadron. L'état-major serrait de près le maréchal, craignant peut-être quelque algarade de sa façon, ce qui ne manqua pas d'arriver.

« En effet, après les premières paroles échangées, s'adressant sans transition à M. Fleury :

« Il est donc bien vrai, commandant, qu'il y a dans votre escadron des hommes qui épient mes paroles pour les publier dans les journaux et me faire passer pour fou dans toute la France? » Comment! j'arrive d'une expédition de six mois, je vous raconte ce que j'ai fait, et vous allez travestir toutes mes paroles sans les comprendre, pour me rendre la risée du monde, pour faire dire que le soleil d'Afrique m'a donné sur la tête! Vous savez bien cependant que je n'étais pas dans un salon; que je ne faisais pas de phrases; que je parle franchement, simplement, comme un soldat, comme je pense. Comment se fait-il que l'on essaie de me tourner en ridicule? etc. »

« Le commandant, surpris, protesta de son dévouement, et rejeta la faute sur l'*Akhbar*, qui avait commis le crime de répéter les paroles du gouverneur général, en les adoucissant et les polissant outre mesure.

« Oui, dit le maréchal, je donne la liberté de la presse, et cet imbécile d'*Akhbar* me fait dire toutes les sottises qui lui passent par la tête; cela est vrai. Mais comment se fait-il qu'il ne se soit trouvé personne parmi vous qui déposât son sabre et qui écrivit pour démentir tout ce que l'*Akhbar* avait eu la bêtise de dire? Il fallait nier et me donner ainsi une preuve de dévouement, j'en au-

rais tenu compte. »

« Ces dernières paroles sont bonnes à noter et à conserver; elles caractérisent notre situation tout entière, et vous donnent d'avance la valeur des assertions et des démentis que vous trouverez dans nos feuilles publiques. Le reste fut de la même force, et l'on finit même par être obligé, pour ainsi dire, d'entraîner le maréchal, qui discourrait probablement encore, à l'heure qu'il est, si l'on n'avait pas interrompu sa harangue. »

Paris, le 9 avril 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CHENOU.)

Le bruit courait hier qu'une nouvelle crise ministérielle avait inopinément renversé le ministère Narvaez. Dans une lettre datée de Madrid, le 2 avril, il est parlé d'une très vive discussion qui aurait eu lieu entre le général Narvaez et ses deux collègues de la Justice et de la marine, au sujet de la nouvelle loi sur la Bourse.

On sait que l'un des premiers actes du ministère de M. Miraflores fut la suppression des marchés à terme. Quand le général Narvaez rentra aux affaires, on prétendit que cette mesure allait être immédiatement rapportée. C'est là-dessus sans doute qu'on n'aura pu s'entendre.

— M. Oger, député ministériel, a reçu aujourd'hui une très sévère leçon. Il était depuis long-temps colonel de la 7^e légion, et aujourd'hui, malgré tous les efforts que ses amis ont pu faire pour obtenir qu'il fût porté sur la liste des candidats aux grades de colonel et de lieutenant-colonel, son nom ne figure pas sur cette liste. Le dixième candidat qui y est inscrit a obtenu 176 voix; M. Oger n'en a eu que 110, et le voilà, comme jadis M. Lavocat, son collègue du parti ministériel, condamné à reprendre les épaulettes de laine s'il veut rester dans les rangs de la garde nationale.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 5 avril.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à l'établissement de plusieurs ponts.

« Art. 1^{er}. Une somme de 2,000,000 fr. est affectée à la construction des ponts de Cé sur la Loire, route royale n° 161. — Adopté.

« Art. 2. Une somme de 250,000 fr. est affectée à la construction du pont sur le Bancel, route royale n° 7 de Paris à Antibes. — Adopté.

« Art. 3. Une somme de 700,000 fr. est affectée à la construction d'un pont en maçonnerie sur le Tarn, à Alby, route royale n° 88 de Lyon à Toulouse. »

M. MORTIMER TERNAUX : Je désire adresser deux questions à M. le ministre des travaux publics. Le pont qui existe actuellement sur le Tarn à Alby sera-t-il conservé après la construction du pont nouveau? Enfin, M. le ministre croit-il que les études à la suite desquelles on a substitué un pont en pierres au pont suspendu qui avait été projeté d'abord sont suffisantes?

M. DUMON : Je réponds que le pont actuel ne sera pas démolit s'il peut être conservé. J'ajoute que les études dont a parlé l'honorable préopinant sont complètes et ont paru suffisantes à l'administration.

M. MORTIMER TERNAUX : Alors ce n'est pas ici un pont que l'on propose de substituer à un autre; on veut donner un deuxième pont à la ville d'Alby, qui l'accepte volontiers, qui en aurait accepté un troisième. (Rires à gauche.)

M. GLAIS BIZOIN : C'est un pont électoral.

M. LE PRÉSIDENT : Je consulte d'abord la chambre sur le chiffre le plus élevé, celui de la commission.

Dix membres se sont levés pour demander le scrutin de division. Il va y être procédé; mais avant, je donne la parole à M. Ledru-Rollin pour un objet étranger à l'ordre du jour.

M. LEDRU-ROLLIN : J'ai l'honneur de demander à la chambre de fixer un jour pour des interpellations à adresser au gouvernement relativement aux événements de Saint-Etienne. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT : Comme le ministre que la question regarde n'a pas été prévenu, il serait conforme aux usages d'attendre à demain pour soumettre cette question à la chambre. (Oui! oui!)

M. DE LAROCHEJACQUELIN : Nous ne pouvons admettre ce précédent, d'où il résulterait que la chambre doit être prévenue à l'avance lorsqu'on voudra lui demander de fixer un jour pour des interpellations.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est point un précédent que je veux établir; je n'ai posé qu'une question de convenance, et M. Ledru-Rollin en est juge.

Au centre : Nous ne sommes pas en nombre.

M. LEDRU-ROLLIN : Si la chambre est en nombre, j'insisterai pour qu'elle prononce immédiatement sur ma demande, afin de maintenir son droit.

Le bureau déclare que la chambre n'est pas en nombre.

M. LUNEAU : Alors je demande que la discussion sur le pont d'Alby soit continuée à demain, afin les membres qui prendront

à toutes les joissances qu'il s'était créées depuis dix ans.

Lorsque Léontine fut seule, elle jeta un regard sur sa pendule : il allait être midi, l'heure à laquelle Williams venait tous les jours. Elle fut saisie d'une sorte de tremblement nerveux; son cœur battit avec violence. Son émotion ressemblait à de la terreur qu'elle ne pouvait ou qu'elle n'osait s'expliquer. Elle suivait avec une espèce d'effroi la marche rapide des aiguilles. « Encore un instant, et il sera là près de toi. » Ces mots; elle ne les prononçait pas, mais une voix intérieure les lui répétait avec un accent de menace. Elle se leva vivement; elle voulait appeler... elle voulait faire dire à Williams qu'elle n'était pas à l'habitation. Mais que penserait-il? que penserait Dennery en apprenant ce caprice?... Et puis, pourquoi... de quoi avait-elle peur? Elle osa se poser la question, elle n'osa pas y répondre, et elle retomba pâle et tremblante sur sa causeuse en murmurant :

— Mes enfants!... pourquoi ai-je laissé partir mes enfants!

En ce moment, la porte s'ouvrit, et Williams parut. Comme toujours, son beau visage était rayonnant. Il était si heureux quand il venait près d'elle!

— Seule? dit-il étourdiment en regardant autour de lui; vous êtes seule? Où est donc ma fiancée? et mon futur beau-frère?

En voyant le calme sur le front de Williams, son regard et son sourire si doux, Léontine rougit des craintes vagues qui l'avaient agitée, et elle répondit à demi rassurée :

— Grondez-moi, Williams; j'ai laissé partir mes enfants, pour deux grands jours, avec Mina et Diego.

— Et vous avez bien fait, si c'est du bonheur que vous leur avez donné. Et M. Dennery?

— Il est parti comme toujours... il ne reviendra qu'un peu tard.

— Eh bien! me voilà, dit Williams gaiement, en venant s'asseoir près d'elle; je ne vous quitte pas de la journée; il faut que je vous tienne lieu de mari et d'enfants, et que je vous les fasse oublier.

— L'espérez-vous? demanda Léontine avec un peu de froideur.

— Non... oh! non, répondit Williams d'un ton moins léger; je tiens trop peu de place dans vos affections... C'est égal, tenez, grondez-moi si vous voulez... mais je me sens heureux de vous trouver seule ainsi... vous serez obligée de penser plus à moi.

— Au contraire, toutes mes pensées vont être pour ceux qui sont loin d'ici.

Léontine, en disant ces mots qu'en d'autres instants on aurait pu prendre pour une plaisanterie, mit une telle vivacité que Williams en fut frappé. Il essaya encore de sourire en répondant :

— A la bonne heure... je vous crois... mais ce n'était pas la peine de me le dire... Il y a eu une sorte de cruauté à le faire.

Il se fit un moment de silence embarrassé.

— Qu'avez-vous donc aujourd'hui? dit enfin Williams d'un air contrit; quand je suis arrivé, vous ne m'avez pas donné, comme toujours, votre main à baiser?

— Comme toujours... dit Léontine dont l'embarras augmentait; c'est qu'en vérité, Williams... j'ai dû réfléchir... Vous n'êtes plus enfant, et cette familiarité que j'ai peut-être eu tort de permettre, si elle avait des étrangers pour témoins, pourrait autoriser des suppositions, ou tout au moins semblerait-elle étrange...

— Ah! ne vous donnez pas tant de peine pour me tromper, Madame, reprit Williams avec une véritable douleur; cette familiarité, vous en êtes seule offensée. Vous m'avez vu si heureux que vous vous êtes fait une joie cruelle de détruire ce bonheur... Ou plutôt, ajouta-t-il, et une larme brilla dans ses yeux, je vous suis devenu importun... Mon dévouement vous blesse et vous déplaît... Cette amitié de sœur et de mère que vous m'aviez promise, vous me la retirez... Qu'ai-je donc fait pour la perdre?... Deviez-vous me faire si heureux pour me replonger tout-à-coup dans cet isolement qui m'a déjà fait si cruellement souffrir?

— Allons, j'avais tort de vous croire un homme, vous n'êtes toujours qu'un enfant... Voyez un peu quels reproches et quelle douleur parce que je me plains de ce que vous exigez beaucoup de mon amitié!

— Beaucoup?... Eh! qu'ai-je donc exigé? que vous me traitiez un peu comme vos heureux enfants, rien de plus. Est-ce trop, quand moi, Madame, je donnerais ma vie pour vous?

— Voici encore de l'exaltation, dit Léontine visiblement émue.

— De l'exaltation!... Oh! vous ne comprenez plus, vous ne m'aimez plus!...

La douleur de Williams était si vraie, si naïve, que Léontine sentit toute la cruauté de sa conduite et même son danger; car, bien que Léontine pût sembler inexplicable à celui qui l'avait toujours trouvée si simple et si affectueuse, Williams pouvait deviner les motifs de cette conduite que Léontine n'osait s'avouer. Elle essaya de revenir sur ses pas. Mais alors, comme il arrive toujours, en voulant rentrer dans la situation qu'elle avait

quittée, elle dut accorder plus qu'elle n'avait refusé, c'est-à-dire qu'elle fut obligée de faire le premier pas de la réconciliation.

— Tenez, aujourd'hui, vous n'auriez pas dû venir... Je suis dans une mauvaise disposition d'esprit... Je suis mécontente, irritable... N'en parlons plus, je vous pardonne vos reproches. Voici ma main... et oublions...

Williams la saisit, il y déposa un baiser; mais son émotion était trop forte, et deux larmes brûlantes tombèrent sur la main de Léontine qui tressaillit et n'osa pourtant la retirer.

— Oh! vous m'avez fait bien du mal, reprit le jeune homme d'une voix tremblante en levant ses beaux yeux sur ceux de Léontine. Si vous saviez combien votre amitié est maintenant nécessaire à mon existence!... Si vous saviez que la perdre, ce serait mourir!...

— Oui, dit Léontine troublée par le regard voilé et caressant de Williams, oui, n'est-ce pas, vous m'aimez comme une sœur?

— Comme une sœur adorée!... Si vous saviez, Madame, comme, absente ou présente, mon cœur vous voit et vous entend! combien un seul de vos regards, un seul de vos sourires jette de joie dans mon âme! Oh! non, je n'ai pas tant aimé ma mère!... Non, si j'avais eu une sœur, je ne l'aurais point aimée comme vous!... Près d'elle mon cœur n'aurait point éprouvé ce bonheur immense... si grand par moments que j'en ai peur... que je crains... Ah! pardon... pardon... je deviens fou!

— Taisez-vous!... taisez-vous!... dit Léontine d'une voix tremblante, en détournant les yeux et en cherchant à délayer sa main.

— Non... non, Léontine, il faut que je lise dans mon cœur!... Eclaircissez-moi... car si c'était de l'amour... il faudrait vous fuir... et vous fuir, ce serait la mort!

— Oh! oui! oui! fuyez, s'écria Léontine en fondant en larmes; car vous nous perdrez tous deux!...

— Tous deux?... Léontine, qu'avez-vous dit?... Tous deux!... Vous m'aimez donc?... Et vous pleurez, vous, ma bien-aimée! vous pleurez!... Eperdu d'amour, de bonheur, il la serrait dans ses bras, et ses lèvres prenaient sur les joues de Léontine les larmes brûlantes qui les sillonnaient.

Elle-même, vaincue par une émotion, par un trouble funeste, égarée par ce délire qu'elle avait fait naître et qu'elle partageait, brisée par une lutte intérieure, elle n'essaya pas de fuir, elle laissa tomber sa tête sur l'épaule de Williams, et ses yeux se fermèrent...

L'éclair de l'ivresse n'avait duré qu'un instant, mais cet instant les avait perdus!...

(La suite à un prochain numéro.)

part au vote puissent, s'ils le veulent, assister au moins à une partie du débat.
Cette proposition est adoptée.
La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 7 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et quart.
Le procès-verbal est adopté.
M. CORNE dépose une pétition de nombreux habitants de Cambrai qui demande une intervention, par voie diplomatique du gouvernement, pour le rétablissement de la nationalité polonaise.
(Lire de M. d'Haubersaert, assis au banc des ministres.)
M. DUCHATEL dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local et un projet portant demande d'un crédit de 290,000 f. pour impression d'ouvrages scientifiques.
M. D'HAUBERSAERT dépose une pétition relative à des tarifs de cadavres.

A trois heures, la chambre n'a pas encore commencé ses travaux.
On s'en plaint de divers points de la salle.
M. LE PRÉSIDENT : La commission du projet de loi sur les ponts est réunie; on n'attend plus qu'elle. Nous pouvons en attendant voter quelques projets d'intérêt local.
La chambre vote deux projets autorisant la Charente à s'imposer extraordinairement et un autre projet ayant pour objet la sanction d'un échange d'immeuble entre l'Etat et la dame Champy, d'Epinal (Vosges).

M. DESSAURET présente le rapport du projet de loi portant demande de 3,000,000 f. pour les routes royales.
M. LEDRU-ROLLIN a la parole pour demander à la chambre de fixer un jour pour les interpellations sur les événements de Saint-Etienne. J'ai demandé hier, dit-il, qu'on fixât un jour; je renouvelle ma demande.

Hier, au milieu du bruit, on a dit que la chambre, depuis deux ou trois ans, s'était arrogé le droit de juger si les interpellations étaient faites, oui ou non. Un mot à ce sujet. Le droit d'interpellations est une garantie pour la minorité; il n'était pas contesté sous la Restauration. Il s'exerçait, non seulement à propos des pétitions, mais sous forme d'interpellations directes au ministère. En Angleterre, on n'a jamais songé à nier ce droit. Aux Etats-Unis, en Espagne, en Portugal, il existe. On nous pousse dans un cercle vicieux. La majorité doit autoriser, dit-on, les interpellations; mais depuis plusieurs mois on sait que le sort n'a pas laissé trois bureaux à l'opposition.

On dit que cela est périlleux. Mais il reste toujours les moyens disciplinaires du règlement. La majorité peut interrompre, le président peut rappeler à l'ordre l'orateur. Non, l'objection n'est pas sérieuse, elle n'est qu'un prétexte. La chambre ne peut rendre ainsi une décision préventive, sous prétexte que les interpellations ont des inconvénients. La presse aussi a des inconvénients; on la poursuit, mais on ne la bâillonne pas. Si on empêchait les interpellations, la majorité deviendrait oppressive, la minorité n'aurait plus qu'à s'incliner. Il n'y aurait plus d'expression de la pensée politique.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur : Le gouvernement s'empresera, quand le moment sera venu, de donner des explications sur les événements de Saint-Etienne. Mais je crois qu'en ce moment il y aurait dans ces interpellations plus de dangers que d'avantages. Ces événements ne sont pas terminés; l'ordre matériel est rétabli, mais le travail est encore interrompu. A la date des dernières nouvelles, on était obligé de maintenir des postes militaires pour empêcher des ouvriers de troubler le travail de leurs camarades. Je prie en conséquence la chambre de ne pas autoriser les interpellations. (Rumeurs.)

M. CRÉMIÉUX : Si M. le ministre demande l'ajournement, nous le comprenons; mais s'il demande qu'on n'autorise pas... (Interruption au centre.)

M. LE PRÉSIDENT : L'art. 18 du règlement donne à la chambre le droit de fixer l'ordre du jour; ce n'est donc pas, à proprement parler, un refus d'indiquer un jour pour des interpellations qu'on peut lui reprocher.

M. O. BARROT : La demande pourra être reprise à un jour quelconque ?

M. LHERBETTE : La question reste entière.
M. DUCHATEL : Nous ne proposons pas de refuser indéfiniment d'entendre les interpellations, mais nous demandons que la chambre ne les entende pas aujourd'hui.

M. LEDRU-ROLLIN : Si le droit d'interpellations est un droit de la minorité, vous ne pouvez l'étouffer. Il ne faut pas équivoquer, vous ne pouvez nier ce droit. Les majorités n'ont pas le droit de juger les interpellations d'un orateur, et si sous la Restauration on vous avait refusé ce droit, vous vous seriez soulevés d'indignation.

Nous comprenons très bien les motifs d'ajournement qu'on invoque, mais au moins dites-nous que dans huit jours, dans quinze jours, vous nous entendrez. Une minorité se suiciderait en acceptant la position que vous voulez lui faire.

M. LE PRÉSIDENT : Une proposition individuelle ne peut venir à la tribune, si trois bureaux ne l'autorisent. La chambre garde également sa toute-puissance à l'égard des propositions des autres pouvoirs; à plus forte raison ce droit subsiste-t-il à l'égard d'un membre individuel. Seulement, en fait d'interpellations, ce membre a le droit de les renouveler.

M. GARNIER-PAGÈS : Si ce que dit M. le président avait lieu, les droits de la minorité seraient anéantis.
Une voix au centre : Eh bien! soyez majorité!

M. GARNIER-PAGÈS : C'est le droit d'un membre de la minorité d'adresser des interpellations, c'est celui du gouvernement de refuser de répondre. Comme la chambre n'a pas le droit de forcer le ministre à répondre, elle ne saurait non plus contraindre celui qui veut interpellé à se taire. On a dit que sous la Restauration jamais on n'avait refusé le droit d'interpellation au gouvernement, et on n'a pas répondu à ce fait.

M. SCHAUBENBURG : Les interpellations ne se faisaient pas de la même manière alors.

M. LE PRÉSIDENT : Sous la Restauration, on interpellait le gouvernement à propos de pétitions ou de projets de loi. Depuis la révolution de juillet, le droit d'interpellation s'est inscrit dans les prérogatives de la chambre, et c'a été une véritable conquête. (Oh! oh!) Oui, car les interpellations sont portées à l'ordre du jour, et elles peuvent donner lieu à un ordre du jour motivé.

M. GARNIER-PAGÈS continue, mais le centre se livre à de bruyantes conversations qui empêchent l'orateur d'achever son discours.
M. CRÉMIÉUX : Si on entend que le droit est intact, je prierais M. Ledru-Rollin (on rit) de retirer sa demande. Mais comme il veut que les tribunaux vont s'emparer de l'affaire de Saint-Etienne, le sang a été si tristement répandu (exclamations au centre) comme les tribunaux vont examiner la conduite de tous, nous verrons si les interpellations peuvent suffire et s'il n'y a pas lieu de demander une enquête spéciale. (A gauche : Oui! oui!)

M. DUCHATEL : Je poserai la question avec une grande netteté. L'honorable M. Ledru-Rollin a annoncé l'intention d'interpellier le cabinet sur les derniers événements de Saint-Etienne, et il a prié la chambre de vouloir bien fixer un jour pour ces interpellations. J'ai demandé, moi, au nom du gouvernement, que la chambre ne fixât pas jour pour les interpellations de M. Ledru-Rollin. J'ai dit que l'ordre n'était pas encore complètement rétabli dans le bassin de Saint-Etienne, et qu'en l'état une discussion pouvait avoir plus d'inconvénients que d'avantages. Je ne me suis pas adressé à l'auteur de la proposition pour le prier de la retirer. Je me suis adressé à la chambre, comme avait fait l'honorable M. Ledru-Rollin lui-même.

Et remarquez bien que, lors même que je serais tombé d'accord avec M. Ledru-Rollin, la chambre conserverait le droit de prendre une autre résolution que celle à laquelle nous nous serions arrêtés nous-mêmes. Un ministre peut se refuser à répondre à des interpellations, mais la chambre peut juger que ces interpellations sont nécessaires et les autoriser. C'est son droit, et je ne le conteste pas. (Très bien!)

En résumé, j'ai dit que, lorsque le gouvernement le croirait opportun, il s'empreserait d'aller au-devant d'une discussion. Si l'honorable M. Ledru-Rollin, en présence de mes paroles, veut retirer sa demande, il en a le droit; mais ce n'est pas à moi de l'y inviter. Mon devoir se borne à prier la chambre de vouloir bien, quant à présent, ne pas fixer de jour pour les interpellations, sans que sa décision signifie qu'ultérieurement elle n'en fixera pas. (Aux voix! aux voix!)

M. LEDRU-ROLLIN : Je déclare que, pour ne pas compromettre le droit d'interpellations, qui appartient à chacun de nous, je ne veux pas le faire juger en ce moment par la chambre. Je retire donc ma proposition; mais le pays saura que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour maintenir un droit qui peut seul préserver les minorités de l'oppression des majorités.

A gauche : Très bien!
M. DE LAGRANGE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'achèvement de plusieurs ponts.

Le débat est repris sur la reconstruction du pont d'Albi.
La commission maintient, à l'égard de ce pont, les propositions du gouvernement.

La chambre entend M. Mortimer-Ternaux et M. le ministre des travaux publics.

Il est quatre heures, la séance continue.

Afrique française.

On écrit de Mascara :

« Le 10 mars, nous avons eu ici une fantasia exécutée par les indigènes de la localité, à l'occasion du Mouloud ou nativité de Mahomet. Les nombreux coups de fusil tirés pendant la fête n'ont pas tous été inoffensifs : un pauvre brigadier de spahis (un Arabe) a eu la jambe cassée d'un coup de feu, et il a fallu la lui amputer; deux autres Arabes ont reçu des blessures très graves; enfin, un cheval a été tué. Si dans une de nos solennités il arrivait de pareils accidents, nous la regarderions comme étant fort sinistre. Les gens de Mascara, qui ont une autre manière de voir, disent aujourd'hui avec un air de grande satisfaction : *La fantasia du Mouloud a été bien brillante.* »

— Dimanche dernier, cinquante hommes du 13^e léger, commandés par un sergent, sont arrivés ici, venant de la colonne du général Yussuf. Ils amenaient dix-huit réguliers d'Abd-el-Kader pris dans l'affaire du 17. (Akhar du 30 mars.)

Chronique.

Le boucher qui est devenu propriétaire du bœuf primé par la société d'agriculture habite la rue Bodin, et non la Grande-Côte, comme nous l'avons dit hier par erreur.

— La ville de Rive-de-Gier est dans ce moment en proie à une vive inquiétude à cause de quelques accidents survenus à la voûte du tunnel de Couzon. On craint un éboulement, et l'on assure qu'une souscription vient de s'ouvrir pour monter un service de voitures spéciales qui permettrait d'éviter les dangers de cette partie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

M. le sous-préfet est parti hier pour Rive-de-Gier.

— MM. Boulo, Flachet et Barrielle, artistes de talent dont nous aurons bientôt à regretter le départ, feront leurs adieux aux *dilettanti* de notre ville dans une matinée musicale, le dimanche 19 courant, au foyer du Grand-Théâtre. Nous publierons le programme de ce concert dans un de nos prochains numéros.

— La première représentation des exercices équestres par la troupe de M. Bastien-Franconi aura lieu à la Rotonde très prochainement.

— Nous lisons dans la *Mouche* : « La Saône est arrivée à 4 mètres 80 centimètres de hauteur. Elle couvre non seulement les prairies, mais une vaste étendue de terrains ensemencés. Quelques propriétaires du littoral sont parvenus, à l'aide d'endigements, à préserver leurs propriétés; mais si les pluies ne cessent pas, leurs efforts seront vains, leurs travaux inutiles. Les pertes causées par cette inondation intempesive sont considérables. »

Spectacles du 9 avril.

GRAND-THÉÂTRE. — Concert de Mme Dorus-Gras.
CELESTINS. — La Bohémienne de Paris, drame. — La Mère de Famille, vaudeville. — Dame et Grisette, vaudeville.

Programme de la fête qui sera donnée au Grand-Théâtre de Lyon le 25 avril 1846, au profit de l'Association des artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs français et étrangers.

La commission, n'ayant pas encore terminé son travail, dont chacun peut apprécier les difficultés, croit néanmoins ne pas devoir retarder davantage de satisfaire à la juste impatience du public; elle s'empresse de tracer ici les principales dispositions de cette fête, définitivement fixée au 25 avril.

La salle sera décorée avec tout le luxe et l'éclat qu'exige une pareille solennité. Indépendamment des dispositions adoptées pour les fêtes précédentes, des tableaux et accessoires allégoriques arrivant de Paris ajouteront à l'effet du décor principal.

Dix rangs de gradins, élevés dans le fond de la salle, seront destinés à recevoir 300 dames.

Des places numérotées et au prix de 20 fr. sont mises dès ce jour à la disposition du public, ainsi que les loges des premières et des secondes, dont le prix a été fixé à 100 fr.

La fête commencera à huit heures par des morceaux de musique nouveaux et brillants, dont l'exécution sera confiée à la direction d'un des chefs d'orchestre les plus distingués de Paris.

A neuf heures, entrée de Louis XIV et de sa cour; cette entrée

sera précédée de celle des personnages illustres de son règne. M. *** remplissant le rôle de Molière, lira au roi une pièce de vers composée pour cette circonstance.

M. *** remplissant le rôle de Lulli, chantera une cantate. Les menuets seront dansés par les personnages de la cour.

La commission croit devoir placer ici l'expression de sa reconnaissance pour le sympathique concours qu'elle a obtenu de MM. les artistes dramatiques des deux théâtres de Lyon et la coopération de M. le directeur.

A dix heures, tirage de la tombola, dont les lots principaux sont une rivière en diamants de 4,000 fr.; un riche album composé de dessins et autographes précieux, et autres lots d'un plus haut prix, attendus de Paris, sur lesquels la commission ne peut s'expliquer encore, et qui viendront ajouter à l'importance d'un tirage auquel s'empresent de concourir nos concitoyens dans les arts et dans l'industrie.

Après le tirage, l'orchestre exécutera des quadrilles, valse, polonaises, etc.
S'adresser, pour prendre les billets, chez le contrôleur du Grand-Théâtre, de dix à trois heures.

BULLETIN DES SOIES.

Depuis notre dernier bulletin, la situation s'est un peu améliorée; il y a plus de fermeté dans les prix des soies et peut-être tendance à la hausse.

A Romans, le 3 courant, les soies grèges étaient offertes; il y avait peu d'acheteurs. Voici la cote des prix :

14/16 d. soies ordinaires,	(le kilogr.)	52 à 54
15/14 d. id. id.		54 à 55
12/13 d. id. id.		55 à 56

Au marché de Joyeuse de mercredi dernier, il s'est traité quelques affaires aux cotes suivantes :

Soies 1^{re} qualité, 31 f. 50, 31 f. 52 f. et 32 f. 40 le 1/2 kilogr.
Id. 2^e choix, 26 f. 80, 27 f., 27 f. 50, 28 f., 29 f. et 29 f. 60.

A Aubenas, samedi, les prix furent moins bien tenus; les soies fines, en qualité du pays, se vendaient :

Soies fines 1 ^{re} qualité, 30 f. 85, 31 f. et 31 f. 50 le 1/2 kilogr.		
Id. 2 ^e choix, 26 f. 60, 27 f., 27 f. 50, 28 f., 28 f. 50 et 29 f.		
12/13 d. soies ordinaires,	(le kilogramme)	54 à 55
11/12 d. id. id.		55 à 56
10/11 d. id. de pays,		56 à 56 50
9/10 d. id.		56 50 à 57
9/10 d. id. de Joyeuse,		57 à 58

Soies à vapeur :

12/14 d. id. filat. 5/6 coc.	(le kilog.)	62 à 64
12/13 d. id. 4/5		64 à 65
9/10 d. id. 3/4		66 à 67
9/10 d. id. 5/4 Saint-Jean (Gard)		67 à 68

A Marseille, les transactions continuent à être peu actives et les cours stationnaires.

La consommation a été de 8 balles Mestoup Selé, 17 f. — 8 balles Baruthine, 12 à 12 f. 50. — 4 balles Payembo, 15 f. — 10 balles Baffa, 12 f. 50. — 2 balles Brousse L. G., 16 f.

Les existences tant en ville qu'au lazaret se composent :

En ville, de 1,650 balles, savoir : 518 balles Mestoup et Brousse, 298 balles Perse, 40 balles Smyrne, 121 balles Archipel et Morée, 74 balles Salonique fine, 560 balles Syrie, 65 balles Chypre, 100 balles Italie, 7 balles Espagne, 97 balles Bengale.

Au lazaret, de 181 balles, savoir : 11 balles Mestoup et Brousse, 50 balles Perse, 4 balles Smyrne, 6 balles Chypre fine et ferme, 110 balles Syrie.

Nouvelles diverses.

Le 8, à six heures du soir, les dix-neuf mineurs du souterrain de Courcelles (chemin de fer de Paris à Strasbourg) n'étaient pas encore délivrés; on ne pouvait même encore préciser à quelle heure on arriverait jusqu'à eux. La galerie de sauvetage exécutée en trois jours avait onze mètres de longueur. Les mineurs continuaient à recevoir des aliments, mais ils se plaignent de manquer d'air. On s'efforçait, du reste, de renouveler l'air le plus possible au moyen de tuyaux de pompes à incendie.

Voici les détails que nous recevons aujourd'hui sur les travaux :

« Il s'est rencontré, dans les parois du souterrain, des sources et des filtrations si nombreuses qu'on avait été obligé de pratiquer à un des côtés de la galerie un caniveau assez profond, où l'eau coule avec abondance. Il y a quelques semaines, un ouvrier a glissé et est tombé la tête la première dans le caniveau; il s'y est noyé. On a donc senti la nécessité de couvrir ce caniveau avec des madriers. Il en résulte que l'éboulement n'a pas rempli le caniveau; l'eau y coule toujours avec la même abondance. C'est un moyen de communication avec le fond de la galerie, où se trouvent les malheureux mineurs; mais il n'est pas possible d'arrêter l'eau.

» Après la première stupeur qui a suivi l'éboulement, on a crié par le caniveau. Aucune réponse. Cependant l'eau devait transmettre le son. On crie encore. Un son suit de près le cri qui vient d'être poussé. Moment d'espoir! Mais bientôt on s'aperçoit que ce son n'est que l'écho affaibli de la voix qui a crié. On renouvelle les cris d'heure en heure. Aucune réponse. Au bout de dix-huit heures, on commençait à perdre tout espoir, et l'on croyait que les dix-neuf malheureux avaient été asphyxiés par une explosion de mine qui avait eu lieu au moment même de l'éboulement; le ventilateur avait été rompu.

» Enfin, après dix-huit heures, on s'est avisé d'un moyen très ingénieux : on a cloué des tringlées en chêne les unes à la suite des autres; elles surnagent dans le caniveau. On en pousse d'abord dix mètres, puis vingt mètres, puis trente mètres. On frappe au bout de la tringle avec un marteau; des sons pareils répondent à ceux qu'on envoie. On frappe un coup, un coup répond; on frappe deux coups, deux coups répondent! Les mineurs vivent, on est avec eux en intelligence. On pousse et on agite la tringle, ils la saisissent et l'agitent à leur tour; alors on la retire et on y attache le bout d'une ficelle; on pousse la tringle; ils saisissent la ficelle; on attache au milieu de cette ficelle du pain et une bouteille de vin; ils tirent à eux ces premiers aliments : leur alimentation est assurée. Samedi, 4 avril, à dix heures, ils avaient reçu dix ou douze convois de vivres. Ils ont envoyé un billet dans lequel ils confirment qu'ils sont dix-neuf, qu'un seul a été blessé à la tête. »

— Le *Journal des Débats* annonce que la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux paquebots transatlantiques a pris toutes ses conclusions. Elle présentera dans le courant de la semaine prochaine son rapport à la chambre. La commission demande, dit-on, que le ministre soit autorisé à traiter avec une ou plusieurs compagnies commerciales pour l'exploitation des paquebots, soit à vapeur, soit à voiles et à vapeur, sur quatre lignes principales, aboutissant à New-York, aux Antilles, à Rio-Janeiro, à la Havane. La compagnie concessionnaire ne sera obligée d'avoir pour points de départ que deux ports : le Havre, dans l'Océan, et Marseille, dans la Méditerranée. Les paquebots seraient à voiles et à hélice. La vitesse de ces paquebots serait de neuf milles marins à l'heure, c'est-à-dire trois lieues marines; mais ils ne pourraient transporter que 200 tonneaux de marchandises. Le trajet entre le Havre et les Antilles se ferait en vingt jours, et en vingt-sept entre le Havre et la Havane et entre le Havre et Rio-Janeiro.

—Les bourrasques qui se succèdent depuis le mois de mars n'ont pas empêché les travaux de démolition de la flèche de Saint-Denis. Trente-cinq assises sont déjà descendues; elle forment une hauteur de dix-huit mètres environ. La violence du vent est telle, qu'une partie de l'échafaudage a été emportée il y a peu de jours. Personne n'a été blessé. Afin de prévenir tout accident, on démonte les pièces de bois au fur et à mesure que l'on descend les assises.

— On lit dans l'*Ami de la Charte* du 4 avril :
« Clermont s'est réveillé ce matin à la nouvelle d'un déplorable sinistre. Pendant la nuit, la belle filature de M. Edouard Albert, à Saint-Martin-Riom, a été entièrement consumée par les flammes. De ce magnifique établissement, le plus important de la contrée, il ne reste debout que les quatre murs. On dit que le feu, communiqué par une flammèche de quinquet aux étoupes qui jonchaient le parquet du troisième étage, s'est développé avec une violence et une rapidité irrésistibles. Les mécaniques et les marchandises, tout a péri. La perte est immense. »

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

On nous écrit de Barcelonne, le 4 avril :
« Des symptômes de mécontentement commencent à éclater dans la campagne. Dans la nuit du 31 mars, le général Lasauca reçut, à onze heures, l'ordre de sortir à la tête d'un fort détachement de troupes pour se rendre à Sabadell et à Tarrasa, où il paraît que les ouvriers manifestaient des intentions peu favorables aux fabricants, qui ferment leurs établissements. »

« Hier, le bruit courait ici que Breton allait être remplacé par le général carliste Segarra. »

« Hier au soir est arrivé, par le bateau à vapeur l'*Amsterdam*, le prince de Saxe-Cobourg-Gotha avec son épouse. On voit dans ce voyage une manœuvre matrimoniale; mais les carlistes n'en sont point alarmés, ils comptent sur la réussite de leur combinaison. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON-SUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 avril 1846.

La bourse a commencé avec apparence de hausse. On a fait, avant l'ouverture, 83 50 et même 82 1/2, mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 83 45, et après être resté quelques instants à ce cours, mais toujours demandé, le 3 0/0 est monté jusqu'à 83 65, et il a fermé au parquet à 83 53. Dans la coulisse, les dernières affaires ont été faites à 83 60.

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	83 60	Saint-Germain.....	1070 »
Quatre pour cent.....	» »	Versailles (rive droite)...	540 »
Quatre et demi pour cent.	» »	— (rive gauche).....	365 »
Cinq pour cent.....	119 60	Paris à Orléans.....	1222 50
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	1035 »
Trois pour cent belge...	» »	Rouen au Havre.....	735 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	98 3/4	Avignon à Marseille.....	900 »
Cinq pour cent belge....	102 5/8	Strasbourg à Bâle.....	230 »
Cinq pour cent napolitain.	» »	Orléans à Vierzon.....	» »
Récépissés Rostschild... .	» »	Orléans à Bordeaux.....	620 »
Cinq pour cent romain... .	101 1/4	Amiens à Boulogne.....	505 »
Cinq pour cent portugais.	» »	Monterau à Troyes.....	420 »
Trois pour cent espagnol.	33 1/4	Bordeaux à la Teste.....	165 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	» »	Chemin du Nord.....	757 50
Banque de France.....	» »	Fampoux à Hazebrouck..	» »
Comptoir d'Escompte.....	» »	Dieppe et Fécamp.....	» »
Banque belge.....	900 »	Paris à Strasbourg.....	518 75
Caisse Lafitte.....	1200 »	Tours à Nantes.....	540 »
Obligations de Paris.....	» »	Paris à Lyon.....	572 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 9 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	900	902 50	900	904 25
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans..	»	»	1218 75	1220	1220	1225 50
prime.....	»	»	»	»	1255	1252 50
Paris à Rouen... .	»	»	1030	1031 25	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	660	665 75	662 50	665 75
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	760	»	758 75	760
prime.....	»	»	»	»	»	775
Paris à Lyon... .	»	»	575 75	572 50	575	575 75
prime.....	»	»	»	575	»	587 50

Opérations de la Banque de Lyon pendant le 1^{er} semestre 1846, et Situation au 31 mars au soir.

NATURE DES VALEURS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1846.	VALEURS ENTRÉES du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1846.	VALEURS SORTIES du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1846.	SITUATION au 31 mars 1846 au soir.	OBSERVATIONS.
Effets de commerce escomptés.....	20,052,964 f. 23 c.	28,760,685 f. 69 c.	33,356,979 f. 26 c.	15,456,670 f. 66 c.	Les 28,760,685 f. 69 c. entrés par l'escompte pendant le trimestre ont été répartis comme suit : Janvier... 9,404,978 f. 09 c. Février... 9,025,706 40 Mars... 10,633,001 50 Total... 28,760,685 69
Avances sur fonds publics français.....	889,500 »	1,419,800 »	906,700 »	1,402,400 »	
Espèces dans la réserve.	15,269,886 79	35,182,165 51	30,657,615 04	19,794,459 29	
Billets en circulation..	20,755,500 »	56,976,500 »	56,842,000 »	20,890,000 »	
Solde des comptes-courants.....	12,957,569 52	112,540,972 20	112,037,624 59	15,460,717 15	
Effets sur Lyon encaissés gratuitement.....	252,427 53	20,105,516 75	20,046,774 19	289,170 07	

Certifié sincère. Lyon, le 2 avril 1846.

Le directeur, EMILIEN TEISSIER.

PROFITEZ-EN!

8,000 mètres de tissus en caoutchouc de diverses qualités, et soldés bien au-dessous du cours, nous permettent d'offrir aux consommateurs un immense et très varié choix de bretelles, dont les prix défient toute concurrence. Fabriquées en notre établissement, nous pouvons garantir leur confection bien supérieure à celle des manufactures parisiennes. Nous recommandons principalement la bretelle blonde torse; l'inventeur de ce tissu est parvenu à lui donner une élasticité telle, qu'il assure qu'aucun article ne peut lui être comparé, ni pour sa flexibilité, ni surtout pour son usage. — 2,000 paires de bretelles en tissu, fil d'Ecosse ou soie sur caoutchouc, très variés, de 40 c. à 5 f. la paire.

NOTA. — Les bretelles de commande sont livrées une heure après, au Bazar des Arts, sur le vieux Pont-de-Pierre, n° 4. — La démolition du vieux Pont-de-Pierre s'activant et pressant notre départ pour la capitale, nous continuons notre réelle liquidation avec de nouveaux et très grands rabais sur les articles; l'embarras et les détériorations obligées dans les jouets d'enfants nous forcent à les liquider tous avec perte. — 1,500 mesures métriques, en cuivre, baleine, ivoire, maillechort, rubans de fil, maroquin, etc., de 10 c. à 3 f.; décimètres et toutes mesures pour entrepreneurs et arpenteurs. — 800 grosses de plumes métalliques des meilleures fabriques, de 40 c. à 3 f. la grosse; plumes au détail, de 5 c. à 40 c. la douzaine. — 1,500 douzaines de crayons de toutes fabriques, de 20 c. à 1 f. 50 c. la douzaine. — 1,800 porte-plumes très variés, de 2 c. à 2 f. — Cachets et cire en détail (pris par demi-kilogr., remise de 30 pour 100), gomme élastique, colle à bouche, encre de Chine, couleurs extra-fines, pinceaux, encre noire et couleurs, ardoises, crayons à dessin, compas, encrriers très variés, équerres, règles, portefeuilles, carnets, et tous articles de dessin et de bureau très variés. — Dépôt de plumes d'oie du Nord. — Encre ineffaçable pour marquer le linge. — Jarretières, bourses, boutons, brosse, peignes, et autres articles de fantaisie et de toilette. — Papier à cigarettes, cirage, jouets d'enfant de Paris et d'Allemagne. — Cigarettes toutes camphrées à 20 c. la douzaine.

NOTA. — Le magasin est ouvert de dix heures du matin à neuf heures du soir. (1269)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ.

CHERRIER aîné et C^o, rue Richer, 14, à Paris.

NOUVEAU SYSTÈME D'APPAREIL

POUR LA DISTILLATION DE LA HOUILLE

Au moyen de cornues mobiles, de l'épuration par le feu et l'eau, présentant des économies importantes : 1^o par la plus grande production de gaz avec une quantité donnée de houille; 2^o par la densité du gaz produit.

Les expériences auront lieu du 2 au 10 avril courant, de six à neuf heures du soir, à l'usine à gaz de la ville de la Croix-Rousse; elles seront faites par M. A. Peysson, ingénieur en chef, assisté de M. C. M. J. Bourcier, de Lyon.

Les personnes qui désireraient recevoir des lettres pour être admises à voir fonctionner l'APPAREIL et suivre les expériences, peuvent s'adresser à M. Bourcier, cours Bourbon, 4, aux Brotteaux, ou à M. Peysson, rue du Gare, 3, à Lyon.

M. Peysson prévient les personnages qui prennent quelque intérêt à ses expériences qu'il commencera, à l'avenir, les séances à une heure pour les suivre jusqu'à neuf heures du soir, le grand nombre des visiteurs ne lui permettant pas de satisfaire, dans l'espace de trois heures, à toutes les questions qui lui sont adressées sur son système. (1262)

A LOUER DE SUITE. Grands et petits appartements,

dans une superbe position, à Saint-Genis-Laval. — Beaux ombrages, belles eaux. S'adresser, audit lieu, à M. Caron, boulanger. (408)

A LOUER à la Saint-Jean prochaine,

dans le quartier le plus commerçant de la ville, deux Magasins au 1^{er} communiquant à l'intérieur à cinq pièces au 2^e, fraîchement décorées, que l'on céderait au besoin. S'adresser au portier, rue Mulet, n° 2. (377)

A LOUER à la Saint-Jean, quai Bon-

Rencontre, n° 67. — PLUSIEURS GRANDS MAGASINS et Arrière-Magasins, avec soupentes, caves et vaste cour, ensemble ou séparément. (422) S'adresser au premier étage, porte à gauche.

AVIS ESSENTIEL. Les personnes déjà

traitées à qui un peu de baume serait encore nécessaire pour achever la guérison des cors, sont priées de se présenter au domicile du sieur GERVAIS, place Bellecour, n° 17, qui leur en remettra sans rétribution.

Le Baume Gervais, si renommé depuis peu, détruit toutes les racines des cors, oignons et durillons, quelque invétérées qu'elles soient.

S'adresser jusqu'à vendredi prochain à l'adresse ci-dessus, où l'on demande une personne bien placée à Lyon pour en tenir le dépôt. (419)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le plus grand avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux lopettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

1^{er} PRIX. EXPOSITION 1839.

Maison à Lyon : MONTERET FRÈRES Rue des Forces, 4.

PATES FRANÇAISES. — NEUF MÉDAILLES.

MAGNIN

Clermont - Ferrand (Puy-de-Dôme).

FABRIQUES

De Vermicelle, Macaroni, Etiottes, Lazagne, Noodles, etc., Semoules, Farines diverses, etc.

RAPPORT DU JURY CENTRAL.

M. le baron THENARD, pair de France, président; M. DARGET, rapporteur.

LES PRODUITS DE CETTE FABRIQUE SONT SUPÉRIEURS A TOUS CEUX DE CE GENRE QUI FIGURENT A L'EXPOSITION.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

Les bonnes Pâtes sont fines, nourrissantes, d'un goût agréable. On reconnaît leur bonne qualité quand, à la cuisson, elles augmentent beaucoup de volume, qu'elles ne se mettent point en bouillie, et que le bouillon reste clair et transparent.

Les Pâtes de M. Magnin réunissent à un très haut degré toutes les qualités dont nous venons de parler. Elles rivalisent avantageusement avec les pâtes les mieux préparées de Gènes et de Naples.

Les pâtes qui épaississent le bouillon sont fraudées et mauvaises. Il y a une très grande économie à n'employer que de bonnes pâtes. (1268)

BACCALAURÉAT ET EXAMENS DE DROIT.

Dix ans d'expérience et de succès. Cours et leçons particulières. Chambres pour un petit nombre de jeunes gens. Douze élèves reçus depuis le mois d'octobre.

S'adresser à M. DUPUY-CESTAC, rue de Tournon, 25, à Paris. (5880)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE). A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chautier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

DILIGENCE EN POSTE DE LYON A GENÈVE ET RETOUR.

MM. DAVID frères ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs et le commerce qu'ils ont établi depuis le 1^{er} avril un service de concurrence de Lyon à Genève, pour le transport des voyageurs et marchandises.

Ce service, fait avec la plus grande célérité, mérite la confiance et la préférence.

Les bureaux sont :

A Lyon, chez L. Jocteur, port des Cordeliers, même bureau que le courrier du commerce pour Grenoble et la voiture pour Chambéry par Belley; A Nantua, chez David frères; A Genève, chez Malherbes, hôtel du Lion-d'Or. (429)

AVIS AU HAUT COMMERCE.

Un homme de quarante-trois ans, ancien subrécargue sur navire américain, au fait des affaires avec l'Angleterre, l'Amérique, l'Inde et la Chine, parlant et écrivant l'anglais aussi correctement que le français, désire trouver un emploi, soit pour la correspondance, soit pour les voyages.

S'adresser franco à M. W. X., chez Mme Chardon, libraire, rue Luizerne. (430)

A VENDRE A L'AMIABLE pour cause de santé.

Le Café du Midi, situé à Mâcon, en face de la promenade. A la salle du café est annexée une salle pouvant servir pour restaurant.

S'adresser au sieur Béliot, propriétaire du fonds, qui donnera des facilités pour les paiements. (401)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A VENDRE pour cause de santé. — Bon fonds d'épicerie

situé dans le quartier des Terreaux, faisant 60 à 70 f. de recette par jour. — Location très modérée.

S'adresser audit sieur Barbollat, chargé de la vente et de l'achat d'un grand nombre de propriétés et de fonds de commerce de toutes professions. (432)

AVIS. On demande à Lyon ou dans les départements environnants un emploi de

tenneur de livres ou caissier. A sa responsabilité positive et morale la personne offre d'ajouter au besoin un versement de 40,000 f. contre garantie hypothécaire et avec l'intérêt à 5 0/0.

S'adresser hôtel des Façades, rue des Marronniers, chambre n. 14. (413)

A LOUER en totalité ou en partie, une

Maison de campagne composée de dix-huit pièces réparées à neuf et meublées, située dans une belle position, côté du Rhône, ayant la jouissance d'un clos très ombragé, à une demi-heure de la ville. Le jardinier y tient une vache pour le laitage.

S'adresser quai Bon-Rencontre, n° 67, près du pont de l'Hôpital. (1351)

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Bureau spécial de réclamations sur le foncier, personnel et mobilier, les portes et fenêtres, et les patentes, ouvert tous les jours de 9 à 4 heures, sous la direction de M. Paul Bonnel, ex-secrétaire en chef de la mairie de la Guillotière, rue Belle-Cordière, 19, au 2^e, à Lyon. (1260)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulaiterie, 19.